

# DÉLIBÉRATIONS



## PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le cinq février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Laurent DOLCEMASCOLO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mairie d'Orléat, dûment convoqué le 30 janvier 2024.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH		X	A donné procuration à C.ROBIN
DOLCEMASCOLO LAURENT	X		
LACHAMP Patricia	X		
ROUDIVANT Jean-Louis		X	A donné procuration à D.MAURIN
DESSIMOND Céline	X		
ROBIN Christian	X		
MAURIN Daniel	X		
MARECHAL Sylvette	X		
MARQUES Nicole		X	A donné procuration à P.LACHAMP
PONCEPT Richard		X	
COINTE Grégory	X		
CARRE Sophie		X	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
CHABANAT Rémi		X	
DAUDUIT Cédric	X		
BOURBONNAUX Anthony		X	A donné procuration à C.DAUDUIT
MONTAGNIER Patricia	X		
YVERNAULT Stéphanie		X	A donné procuration à C.DESSIMOND
FOUR Cindy	X		
FERRIER Héloïse	X		

A été nommé secrétaire de séance : Cindy FOUR

### Ont donné procuration

Mme Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP  
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO  
Mr Anthony BOURBONNAUX à Cédric DAUDUIT  
Mme Stéphanie YVERNAULT à Céline DESSIMOND  
M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN  
Mme Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

**Absents** : Rémi CHABANAT, Richard PONCEPT

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
RIFSEEP	2024/02/01	X			
Renouvellement ligne de trésorerie	2024/02/02	X			
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : Mise en séparatif de la T4	2024/02/03	X			
Agence de l'eau : Mise en séparatif de la Tranche 4	2024/02/04	X			
Engagement du quart des dépenses	2024/02/05	X			
Réfection du pont de Pasmoulet : Amende de police	2024/02/06	X			
DETR 2024 : Rénovation thermique du groupe scolaire	2024/02/07	X			
FEDER : Rénovation Thermique du groupe scolaire	2024/02/08	X			
Région Auvergne Rhône Alpes : Contrat Région	2024/02/09	X			
Territoire Energie : Sortie du groupement d'achat électricité	2024/02/10	X			
Conseil Départemental du Puy de Dôme : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité		X			
CCEDA : Avenant aux 2 conventions du service mutualisé : Instruction application ADS		X			

#### **RIFSEEP :**

Présentation du RIFSEEP, notamment les conditions de maintien et révision des montants, après les avis du CST en date du 14 novembre et 5 décembre 2023. Vote à l'unanimité

#### **Renouvellement ligne de trésorerie :**

Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €. La ligne de trésorerie n'est pas un emprunt il permet de disposer de la trésorerie dans l'attente de versement de subvention. Vote à l'unanimité.

#### **Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : Mise en séparatif de la tranche 4**

Dépôt de demande de subvention pour la mise en séparatif de la tranche 4 traversée du bourg, Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 20%. Vote à l'unanimité.

#### **Agence de l'eau : Mise en séparatif de la tranche 4**

Dépôt de demande de subvention pour la mise en séparatif de la tranche 4 traversée du bourg. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par l'agence de l'eau. Vote à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATIONS

## Engagement du quart des dépenses

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, la commune a la possibilité d'engager l'engagement du quart des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2023. Sur le budget commune engagement du quart des dépenses plafonné à 279 223.50 € pour un montant de 100 000 € afin de prendre en charges les dépenses relatives à la réhabilitation du presbytère et 60 000 € pour les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire. Pour le budget assainissement engagement du quart des dépenses plafonné à 21 863.60 € pour un montant de 10 000 € afin de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en séparatif de la tranche T3. Vote à l'unanimité.

## Réfection du pont de Pasmoulet : Amende de police

Considérant que chaque année l'Etat établit la dotation des amendes de police, produits des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire, les travaux de réfection du pont des Pasmoulet sont éligibles au subventionnement dans le cadre des amendes de police. Le montant sollicité s'élève à 7 500 €. Vote à l'unanimité.

## DETR 2024 : Rénovation thermique du groupe scolaire

Après avoir rappelé le projet de rénovation thermique du groupe scolaire (école maternelle), pour un montant prévisionnel de 887 270 € H.T, il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention pour dans le cadre de la DETR 2024 pour un montant de 150 000 €. Vote à l'unanimité.

## FEDER : Rénovation thermique du groupe scolaire

Après avoir rappelé le projet de rénovation thermique du groupe scolaire (école maternelle), pour un montant prévisionnel de 887 270 € H.T, il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention pour dans le cadre FEDER (Fonds Européens de Développement Economique Régional) 2024 pour un montant de 452 585 €. Vote à l'unanimité

## Région Auvergne Rhône Alpes : Contrat Région

Après avoir rappelé le projet de rénovation thermique du groupe scolaire (école maternelle), pour un montant prévisionnel de 887 270 € H.T, il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat région pour un montant de 100 000. Vote à l'unanimité

M. ROBIN, adjoint informe le conseil municipal que l'autofinancement restant à charge pour la commune serait de 184 685 €.

## Territoire Energie : Sortie du groupement d'achat d'électricité

La collectivité est adhérente au groupement d'achat d'électricité dans le cadre d'un accord cadre auprès de Territoire Energie, celui-ci arrive à échéance au 31/12/2024, il serait opportun que la collectivité sorte de ce groupement. Vote à l'unanimité.

## Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés et coordonné par le Département du Puy-De-Dôme.

Le conseil Départemental du Puy-de-Dôme propose aux collectivités d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'électricité et services associés, le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme exercera le rôle de coordonnateur. Il y aurait lieu d'approuver l'acte constitutif de groupement de commande, d'approuver l'adhésion de la collectivité au-dit groupement, d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte constitutif et toutes mesures d'exécution. Vote à l'unanimité.

**Avenant aux deux conventions du service mutualisé : Instruction Application autorisation droit du sol (ADS) par la CCEDA pour le compte de la commune d'Orléat**

Par délibération en date du 26 juin 2020 la commune d'Orléat à adhéré au service mutualisé, et la mise en place du service d'instruction d'ADS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Au regard des changements réglementaires sur la dématérialisation des ajustements sont à prévoir afin de permettre aux communes d'utiliser de nouvelles fonctionnalités il y aurait lieu de signer les 2 avenants. Vote à l'unanimité.

Le Maire



Elisabeth BRUSSAT

|

La secrétaire

Cindy FOUR

